

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
PROJET DE RÉGULARISATION D'UN RÉPARTITEUR D'EAU POTABLE ET DE
TROIS CANALISATIONS, COMMUNE DE PIETRASERENA

Projet poursuivi par le syndicat intercommunal de la Foata

DURÉE DES ENQUÊTES : du 13/04/2022 au 30/04/2022 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Pietraserena.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Messieurs Antony HOTTIER, commissaire enquêteur, et Pierre-Paul NICAISE, commissaire enquêteur suppléant au titre de la formation initiale, recevront le public en mairie de Pietraserena selon les modalités suivantes :

- mercredi 13 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 20 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 30 avril 2022, de 9 h 00 à 12 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 48 84 30).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietraserena, et par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur (enquete-publique-3006@registre-dematerialise.fr), au plus tard le samedi 30 avril 2022 à 12 h 00.

Ces dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3006>

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Pietraserena, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du syndicat intercommunal de la Foata, mairie de Tallone, 20 270 TALLONE (téléphone : 06 14 68 47 47).